

Divulgence de fonds propres du Pilier 3 de Bâle III

À compter du 1^{er} janvier 2013, le BSIF exige des institutions financières canadiennes qu'elles gèrent et déclarent leur capital réglementaire conformément à un nouveau cadre de gestion du capital, communément appelé Bâle III. Les nouvelles exigences en matière de divulgation publique de la composition des fonds propres du Pilier 3 de Bâle III, l'exigence au titre du ratio de levier et les indicateurs clés visent à améliorer à la fois la transparence et la comparabilité de la composition des fonds propres de la Banque. Le tableau révisé est conforme aux modèles fournis par le BSIF dans son avis sur le Pilier 3 de Bâle III publié en février 2025 pour les PMB.

L'information financière supplémentaire publiée peut être consultée dans les données financières du BSIF pour les banques.

Site web : (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres/donnees-financieres-banques>).

1. Fonds propres réglementaires

(en milliers de CAD)

Modèle de divulgation de fonds propres modifié – T2 2025		T2 2025
Fonds propres de catégorie 1 : instruments et réserves		
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent dans le cas d'entités qui ne sont pas constituées en sociétés par actions à responsabilité illimitée), plus primes liées au capital connexes	438 913 \$
2	Bénéfices non distribués	371 980 \$
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	3 028 \$
4	<i>Fonds propres directement émis à éliminer progressivement des fonds propres CET1 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	-
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1 du groupe)	-
6	Fonds propres de catégorie 1 avant les ajustements réglementaires	813 921 \$
Fonds propres de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
28	Total des ajustements réglementaires apportés aux fonds propres de catégorie 1	(10 886 \$)
29	Fonds propres de catégorie 1 (CET1)	803 035 \$
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : instruments		
30	Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires admissibles directement émis, plus primes liées au capital connexes	-
31	dont : classés à titre d'instruments de capitaux propres selon les normes comptables applicables	-
32	dont : classés à titre de passifs selon les normes comptables applicables	-
33	<i>Instruments de fonds propres directement émis à éliminer progressivement des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires</i>	-
34	Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires (et instruments CET1 non inclus à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe de fonds propres de catégorie 1)	-

35	dont : instruments émis par des filiales à éliminer progressivement (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-
36	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires avant les ajustements réglementaires	-
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : ajustements réglementaires		
43	Total des ajustements réglementaires apportés aux fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	-
44	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires (AT1)	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	803 035 \$
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dispositions		
46	Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles directement émis, plus primes liées au capital connexes	-
47	Instruments de fonds propres directement émis à éliminer progressivement du capital de catégorie 2 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-
48	Instruments de fonds propres de catégorie 2 (et instruments CET1 et AT1 non inclus aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe de fonds propres de catégorie 2)	-
49	dont : instruments émis par des filiales à éliminer progressivement (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-
50	Provisions collectives	12 514 \$
51	Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	12 514 \$
Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires apportés aux fonds propres de catégorie 2	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	12 514 \$
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	815 549 \$
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	2 709 155 \$
Ratios de fonds propres		
61	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	29,64 %
62	Catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	29,64 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	30,10 %
Cible du BSIF		
69	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	7,0 %
70	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	8,5 %
71	Total des ratios cibles des fonds propres	10,5 %

2. Ratio de levier

Cadre du ratio de levier – T2 2025		T	T-1
1	Postes du bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions de titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais sûretés incluses)	3 809 870 \$	3 518 472 \$

2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan en vertu de la norme comptable applicable (IFRS)	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	\$	\$
4	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(10 886) \$	(9 384) \$
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	3 798 984 \$	3 509 088 \$
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement de toutes les transactions sur dérivés	59 830 \$	81,241 \$
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	56 077 \$	60 974 \$
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	115 907 \$	142 215 \$
Expositions aux opérations de financement par titres			
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	1 399 813 \$	1 308 760 \$
13	(Montants compensés de liquidités à payer et à recevoir sur les actifs bruts d'OFT)	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	-	-
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-
16	Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	1 399 813 \$	1 308 760 \$
Autres expositions hors bilan			
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	857 056 \$	811 526 \$

3. Divulgarion des indicateurs clés (KM1) *(en milliers de CAD)*

Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)		T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de catégorie 1 (CET1)	803 035	678 673	670 786	743 022	724 656
2	Catégorie 1	803 035	678 673	670 786	743 022	724 656
3	Total de fonds propres	815 549	694 624	680 319	752 332	734 876
	Actifs pondérés en fonction des risques (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	2 709 155	2 486 335	2 451 100	2 520 312	2 888 414
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	2 709 155	2 486 335	2 451 100	2 520 312	2 888 414
	Ratios de fonds propres fondés sur les risques en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (APR)					
5	Ratio de catégorie 1 (%)	29,64 %	27,30 %	27,37 %	29,48 %	25,09 %
5a	Ratio de catégorie 1 (%) (ratio avant plancher)	29,64 %	27,30 %	27,37 %	29,48 %	25,09 %
6	Ratio de catégorie 1 (%)	29,64 %	27,30 %	27,37 %	29,48 %	25,09 %
6a	Ratio de catégorie 1 (%) (ratio avant plancher)	29,64 %	27,30 %	27,37 %	29,48 %	25,09 %
7	Ratio du total des fonds propres (%)	30,10 %	27,94 %	27,76 %	29,85 %	25,44 %
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (ratio avant plancher)	30,10 %	27,94 %	27,76 %	29,85 %	25,44 %
	Exigences supplémentaires en matière de réserve CET1 en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (APR)					

8	Exigences en matière de réserve de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9	Exigence en matière de réserve de fonds propres contracyclique (%)	-	-	-	-	-
10	Exigences supplémentaires G-SIB et/ou D-SIB de la banque (%) [Sans objet pour les PMB]					
11	Total des exigences de réserve CET1 spécifique à l'établissement bancaire (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
12	Fonds propres de catégorie 1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)*	25,14 %	22,80 %	22,87 %	24,98 %	20,59 %
Ratio de levier au titre de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition au ratio de levier au titre de Bâle III	6 113 088	5 740 849	5 478 352	6 254 764	7 052 611
14	Ratio de levier au titre de Bâle III (ligne 2/ligne 13)	13,14	11,82	12,24	11,88	10,28

* Calculé comme la ligne 5 moins l'exigence minimale de CET1 de 4,5 %

4. Risque de marché selon l'approche normalisée

		T2 2025 (en milliers de CAD)
MR1 : Risque de marché selon l'approche normalisée		Exigence de fonds propres selon l'approche normalisée
1	Risque de taux d'intérêt général	417
2	Risque sur actions	2 734
3	Risque lié aux produits de base	-
4	Risque de change	123
5	Risque d'écart de crédit – hors-titrisations	-
6	Risque lié aux écarts de crédit – titrisations (portefeuille de négociation hors corrélation)	-
7	Risque lié aux écarts de crédit – titrisations (portefeuille de négociation en corrélation)	-
8	Risque de défaut – non-titrisations	70
9	Risque de défaut – titrisations (portefeuille de négociation hors corrélation)	-
10	Risque de défaut – titrisations (portefeuille de négociation corrélé)	-

11	Majoration du risque résiduel	-
12	Total	3 345